



## LETTRE DES ÉLU-E-ES EELV DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

N° 4 JANVIER 2016

### SOMMAIRE DES ARTICLES

- Edito.....	p 2
- COP21 : un accord universel et historique, point de départ d'actions concrètes et coordonnées dans chaque pays.....	p 4
- Vœu « Désinvestissement Carbone » adopté par le conseil municipal de DIJON.....	P 6
- Les élus EELV font adopter « le droit d'initiative citoyenne » dans le Règlement Intérieur de DIJON.....	p 8
- Bilan d'étape annuel 2015 du dispositif écocitoyen.....	P 9
- Impliquer les citoyens dans l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal ( RLPI).....	p 12
- La Communauté Urbaine du Grand Dijon revisite son projet de territoire pour le mandat 2014-2020.....	p 13
- L'environnement au cœur du projet de territoire du Grand Dijon: un enjeu prioritaire .....	p 17
- Une légumerie pour les communes du Grand Dijon : un projet nécessaire et cohérent.....	p 19
- L'appel à projet du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : Villes respirables en 5 ans : demande de subventions.....	p 21
- Avec la tarification incitative des déchets, on fait des économies et on préserve l'environnement.....	p 22
- Conversion du site de la BA102, aéroport Dijon-Bourgogne : une victoire politique et une vigilance maintenue.....	p 24
- Nous contacter.....	p 26

## ÉDITO



L'année 2015 a été particulièrement dure. Les attentats contre Charlie Hebdo et ceux du 13 novembre, les élections départementales et régionales confortant un fort taux d'abstention et le succès du Front National, bousculent notre société minée par le chômage important, la crainte de la précarité et la perte de confiance envers les politiques. Notre société est également traversée par la crainte de l'avenir et par les crispations identitaires trop longtemps instrumentalisées à des fins politiciennes, dans un monde multipolaire dont les évolutions s'accélèrent.

Il est donc urgent de poser les questions de fond sur le fonctionnement de notre démocratie, sur les lignes de fractures économiques, sociales, environnementales et culturelles qui démobilisent les électeurs ou les attirent vers des formations démagogiques.

Si les résultats des élections régionales constituent un certain soulagement, ils ne sont en aucun cas un message de victoire, même en Bourgogne-Franche Comté. La crainte de la dynamique FN dans l'entre-deux-tours lors de ces élections atteint ses limites. Il y a une nouvelle donne politique en France avec le tripartisme, en dépit des règles de la 5<sup>ème</sup> République qui devaient empêcher l'émergence de formations autres que la droite et la social-démocratie libérale.

Il ne suffit plus de mettre en boucle Liberté, Égalité, Fraternité. Encore faut-il traduire concrètement ces belles valeurs de la République. Et c'est de notre capacité à le faire que nous pourrons sortir dignement de l'impasse démocratique qui est en train de tétaniser le pays.

Les écologistes subissent de plein fouet le désaveu des citoyens, au vu des résultats nationaux et régionaux et 56% d'abstention de son électorat. L'analyse de leur responsabilité dans cet échec national et régional est en cours : divisions, ambiguïté à investir les institutions, bataille des égos au détriment du projet... Alors que le projet écologiste est audacieux parce qu'il porte les solutions pour résoudre le chômage, tisser les solidarités et permettre à toutes et tous de vivre mieux dans un environnement préservé.

Notre responsabilité en tant qu'élus écologistes dans la défiance vis à vis des pouvoirs publics existe, mais évidemment elle n'explique pas tout loin de là. Le climat sécuritaire et d'anxiété collective, suite aux attentats de Charlie Hebdo, renforcé par ceux du 13 novembre, a éludé l'importance des enjeux climatiques et environnementaux dans les préoccupations des citoyens. Ainsi, la COP21 représentait une formidable occasion de focaliser le débat public et citoyen –au delà des organisations diplomatiques officielles et ONG accréditées- sur les solutions environnementales, économiques, sociales face au changement climatique. L'état d'urgence ne l'a pas permis. Les mobilisations citoyennes du 29 novembre interdites de façon uniforme ont réduit l'appropriation des enjeux de la COP21 par l'ensemble des habitants.

Toutefois, à Dijon les scores de la gauche et des écologistes au soir du 6 décembre sont la traduction positive de l'action municipale qui répond en grande partie aux besoins des habitants. En effet, l'accès à tous et toutes de tous les services et des équipements publics culturels, éducatifs et des transports de qualité, l'amélioration du cadre de vie grâce à des mesures environnementales, tout cela amortit les effets d'une crise globale.

Ces efforts doivent être soutenus car les équilibres sont fragiles. C'est pourquoi, les élus EELV redoubleront de vigilance pour faire en sorte que les valeurs républicaines, Liberté, Égalité et Fraternité, s'inscrivent concrètement dans le quotidien des habitants. Parce que la démocratie de proximité est un levier important pour renouer la confiance avec les habitants, le groupe EELV s'est fixé une autre priorité : l'implication des dijonnais et des dijonnaises au plus près des décisions avec notamment le droit d'initiative citoyenne (voir l'article ci-dessous).

Mais ces efforts doivent aussi être consolidés par des économies locales et nationales plus redistributives contribuant à un espoir renouvelé de vivre mieux tous ensemble. Et seule la conversion écologique de l'économie dans les filières vertes, le bâtiment, les énergies renouvelables, les transports en commun et l'agriculture biologique est en mesure d'offrir cette perspective.

Forts de ces ambitions, les élu-es EELV vous souhaitent une belle année 2016 à construire un avenir de paix dans un environnement préservé dès maintenant à Dijon.

*Patrice CHATEAU, Catherine HERVIEU, Christine DURNERIN,  
Frédéric FAVERJON, Sandrine HILY, Stéphanie MODDE*



***COP21: un accord universel et historique, point de départ d'actions concrètes et coordonnées dans chaque pays***

L'accord universel pour le Climat de décembre 2015 est une étape historique. Adopté par les 195 pays et l'Union Européenne, il limite le réchauffement climatique à 1,5° comme le demandaient les pays les plus vulnérables ainsi que le GIEC. On mesure le chemin depuis Copenhague en 2009, où la Conférence s'était non seulement soldée par un échec mais où les climato-sceptiques étaient encore très actifs dans les débats.

C'est un accord de principe qui n'a pas formalisé les contraintes ni les moyens pour y parvenir. Mais il est historique en ce sens qu'il engage les parties, à l'échelle de la planète, face à une réalité climatique de plus en plus prégnante. L'accord de Paris ne constitue pas une fin en soi, il est le début d'une nouvelle ère.

Le texte entrera en vigueur en 2020. Il aura valeur de traité s'il est ratifié par 55 pays représentant 55% des émissions. Concrètement, durant les cinq prochaines années, il faut impulser à l'échelle de chaque pays la réorientation de nos modes de production et de consommations pour obtenir une économie 100% d'énergies renouvelables en 2050 afin de ne plus émettre de GES en 2060.

Il y aura dès 2018 une étape décisive dans le processus de révision des contributions des Etats qui s'échelonne jusqu'en 2025. D'ores et déjà, selon les ONG, les Etats doivent avoir des objectifs ambitieux à moyen terme pour relever leurs engagements : réduire de 45% les émissions de GES pour 2030 dans l'ensemble des pays développés, obtenir 40% d'économie d'énergie et 45% d'énergies renouvelables.

Au-delà des Etats, il y a aussi le mouvement de la société civile et des collectivités locales pour le climat. Ainsi, plus de 1000 maires dans le monde entier se sont engagés pour atteindre les 100% d'énergies renouvelables en 2050 dans l'agenda des solutions avec les entreprises et les associations. Déjà, ce sont plus de 6 millions d'emplois qui ont été créés dans le monde dans le secteur des énergies renouvelables.



L'action des écologistes mondiaux permet le fléchage prioritaire des investissements sur des plans d'actions renforcés en matières d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, des transports propres, et des pratiques agricoles préservant l'eau et les sols.

Ainsi, les élu-es EELV de Dijon et du Grand Dijon ont encadré la COP21 :

- lors du conseil municipal du 16 novembre avec l'adoption du vœu « désinvestissement carbone » (cf . page 6)
- lors du conseil du Grand Dijon le 17 décembre avec la demande de l'habilitation de la plate-forme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé au tiers financement.

Si la communauté internationale s'est fixée des objectifs, nous sommes persuadés qu'ils seront atteints grâce à l'engagement des territoires et des collectivités. C'est en ce sens que nous sommes pleinement impliqués à contribuer à la réussite de l'accord de Paris dès maintenant.



*Catherine HERVIEU,  
Présidente du groupe EELV Mairie de Dijon*



***Conseil Municipal du 16 novembre : adoption d'un vœu « Désinvestissement Carbone » proposé par le groupe EELV et présenté par les élus de la majorité municipale.***

La conférence de Paris de 2015 sur le Climat se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Dans ce cadre, si les états jouent un rôle majeur, la mobilisation des collectivités et de la société civile, notamment françaises, est une des clés du succès de cette conférence.

C'est ce qu'a mis en avant le Sommet Mondial Climat qui s'est tenu à Lyon les 1er et 2 juillet et qui a débouché sur une mobilisation sans précédent des acteurs non étatiques, dont les Cités et Gouvernements Locaux Unis. Les investissements dans le secteur des énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) sont incompatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C. Les acteurs de la finance (banque, assurance, opérateur financier) jouent un rôle capital pour remplir cet objectif. La réorientation de leurs capitaux vers une économie durable et compatible avec la limitation du réchauffement climatique en deçà de 2°C peut être soutenue par les acteurs publics.

Ainsi, près de 200 collectivités et institutions se sont déjà engagées en faveur d'un désinvestissement du secteur des énergies fossiles dont notamment la Ville de Paris, les Régions Ile-de-France, Champagne-Ardenne au même titre que les villes d'Oslo, San Francisco, Seattle.

En France, les collectivités peuvent s'appuyer sur la Loi de transition énergétique pour la Croissance Verte avec l'art. 173 qui contraint les grandes entreprises, les banques, les investisseurs publics et privés à prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans leur stratégie de développement.

Pour la Ville de Dijon, il s'agit d'agir en cohérence avec son Plan Climat Energie Territorial (PCET), en mettant l'accent sur les projets qu'elle mène en faveur des modes de déplacements doux, de la biodiversité, de la planification et la construction d'éco-quartiers, du chauffage urbain et du traitement des déchets, de la qualité de l'eau, et tous les événements qu'elle organise pour animer localement la COP21 et dont le programme s'est vu attribuer le Label COP 21 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Parmi ces événements figure la « Conférence des villes partenaires » autour de la COP21 qui verra l'accueil à Dijon de délégations de Mayence, Prague et Dakar etc... pour une conférence dédiée au changement climatique et aux actions locales mises en œuvre face à ce défi environnemental majeur.

L'ensemble des actions menées par la Ville de Dijon et le Grand Dijon se sont notamment traduites par la signature de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en juin dernier, et tout récemment par la sélection de Dijon comme seule ville de Bourgogne-Franche Comté dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en cinq ans », saluant ainsi les efforts fournis sur le territoire, dans une démarche partenariale active.

Conséquemment, la Ville de Dijon :



1. demande aux organismes de retraite auxquels elle cotise pour ses fonctionnaires, agents, contractuels et élu-es (CNRACL, IRCANTEC, ERAPF, CAREL, FONPEL...) de lui indiquer :

- quelle stratégie d'investissement bas carbone est définie et mise en place pour la gestion de leurs réserves ou actifs.

- quelle part des investissements réalisés est dirigée vers des entreprises ou des projets relevant du secteur des énergies fossiles et comment l'organisme envisage de réduire cette part afin de diminuer les risques associés à ce type d'investissement.

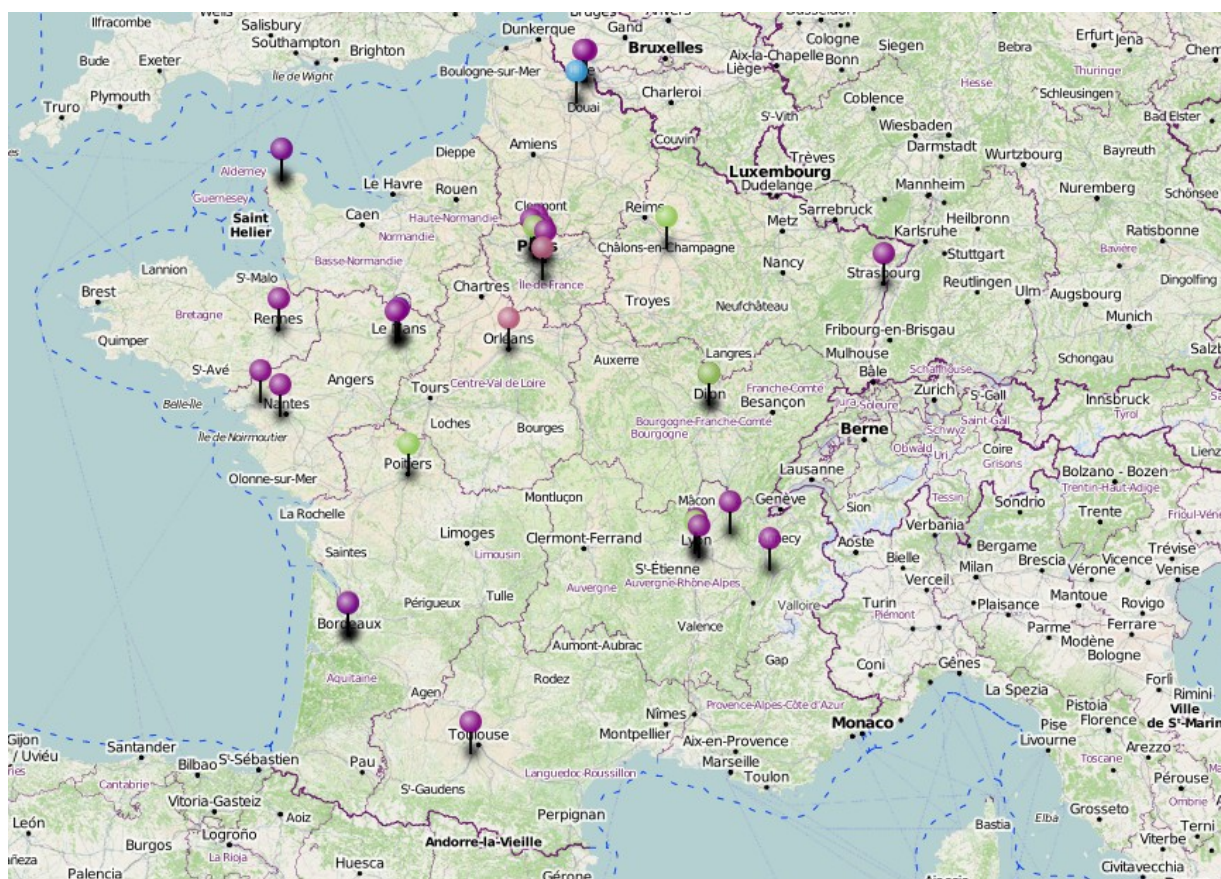
- quelle part des investissements réalisés est dirigée vers des entreprises ou des projets contribuant au financement de la transition énergétique.

2. sollicite ces mêmes organismes pour qu'ils s'engagent à l'occasion de la COP21 dans une démarche de désinvestissement carbone,

3. initie la même démarche auprès des banques, opérateurs financiers et compagnies d'assurance avec lesquelles elle travaille. »

Ce vœu a été adopté par la majorité PS et apparentés, EELV, PRG, MP, Modem. Le groupe UDI/LR et le groupe FN ont voté contre.

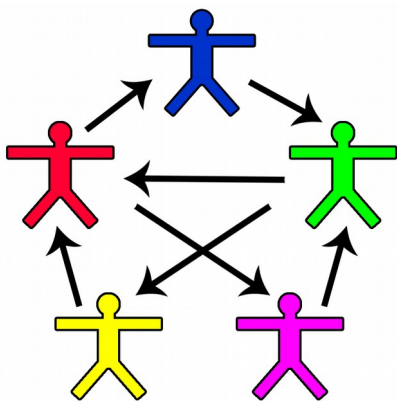
La carte des vœux adoptés par les collectivités à l'initiative des élus écologistes :



*Catherine HERVIEU,  
conseillère municipale, présidente du groupe EELV*







## Bilan d'étape annuel du dispositif écocitoyen

Conseillère municipale déléguée à la démocratie locale, je suis en charge depuis plus d'un an du dispositif écocitoyen. En septembre 2015, j'ai présenté en réunion de municipalité le bilan d'une année d'action dont je vous livre les résultats.

### Rappel des enjeux du dispositif

- 1- Rénover la vie publique grâce aux innovations démocratiques qui reposent sur deux principes : l'implication citoyenne et la coopération entre habitants et élus.
- 2- Faire des dijonnaises et dijonnais des acteurs de la transition écologique qui de par leurs gestes quotidiens agiront sur l'environnement et valoriseront les changements de nos modes de vie.
- 3- Faire du dispositif de démocratie locale un des leviers de notre objectif commun : « Dijon, ville d'excellence environnementale ».



### Définition et missions des écocitoyens

Ce sont des personnes relais concernant les questions de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable. Elles accueillent les habitants d'un quartier pour les aider, les orienter et les accompagner dans leur vie quotidienne et les inciter à devenir eux-mêmes des écocitoyens. Les écocitoyens fédèrent ainsi les initiatives des habitants pour promouvoir ensuite toutes les pratiques vertueuses en matière d'environnement.

### Présentation et historique du dispositif

A l'origine, en septembre 2014, l'idée était de décliner le dispositif dans chaque commission de quartier et de créer des Maisons de l'écocitoyenneté. Le caractère innovant et les contraintes budgétaires ont rapidement fait évoluer le projet sur une approche expérimentale. Ainsi, en décembre 2014, il a été proposé aux commissions des quartiers, Varennes, Toison D'or, Joffre et Université, d'expérimenter ce dispositif. En janvier 2015, suite à une réunion avec l'ensemble des commissions afin de présenter le projet, une dynamique inter-quartiers s'est manifestée.

Le dispositif écocitoyen se décline sous deux volets :

- 1- deux commissions « expérimentales », qui à partir de leurs spécificités, pilotent des animations écocitoyennes et des projets.

2- des habitants identifiés, issus des autres commissions de quartier, qui pourront se joindre aux actions pilotées par les deux commissions « expérimentales » et être vecteurs d'informations au sein de leur propre commission.

### **Les actions et projets des deux commissions expérimentales**

#### A) Commission de quartier Varennes, Toison d'Or, Joffre : animations écocitoyennes de la Foire Bio.



Les écocitoyens ont fait évoluer le marché équitable en foire bio et solidaire. Elle a eu lieu le dimanche 5 juillet dans l'enceinte du parc du Château de Pouilly de 14h à 20h. Ils ont pu organiser grâce à des intervenants des animations concernant la prévention des déchets et les transports partagés (ambassadeurs du tri, lombricompostage, Mobigo Autopartage). Afin de valoriser le dispositif, la municipalité a mis à disposition des écocitoyens un tee-shirt permettant de les identifier.

#### *Remarques :*

Réussite de l'événement avec une mobilisation satisfaisante des citoyens du quartier. Une prise en charge de l'événement par un petit noyau de « supers écocitoyens » très motivés mais réduit et une dynamique inter-commission qui n'a pas fonctionné. Les personnes des autres commissions ne se sont pas déplacées.

#### B) Commission de quartier Université : Un guide écocitoyen en version numérique

Une mise à jour du guide écocitoyen du Grand Dijon, issu d'un partenariat avec l'ADEME et publié en 2005, a été proposée lors de la première réunion en janvier 2015. Rapidement, le concept du guide a évolué en direction d'un site, véritable plate-forme collaborative, qui a pour vocation de recenser toutes les pratiques écologiques du quotidien, de les faire partager à tous les dijonnais, et de permettre aux habitants de pouvoir s'exprimer et de faire part de leurs expériences.

Le guide numérique, Dijon-écocitoyenne, a été créé au printemps 2015 par le service communication de la ville : <http://www.dijon-ecocitoyenne.fr>.

#### Ses principes

1. Il s'agit d'un site internet produit par les citoyens eux-mêmes c'est-à-dire que chaque article sera rédigé par une ou plusieurs personnes, membres ou non des commissions de quartier. Il est important que ce soit les citoyens qui alimentent le site et non un tiers.
2. Le contenu du site doit éviter de faire doublon avec d'autres sites notamment celui de la ville de Dijon ou celui du Grand Dijon mais doit apporter une originalité propre que ce soit sur les contenus ou sur la forme d'expression. De même, l'idée est de privilégier l'illustration, la vidéo, l'infographie...

#### Son contenu :

1. Des conseils pratiques originaux et en lien avec le territoire et des retours d'expérience personnelle.
2. Un annuaire des acteurs institutionnels, associatifs et autres...
3. Des articles de citoyens ayant participé à des événements et exprimant ce qu'ils en retiennent, ce qu'ils ont appris
4. Un annuaire des acteurs institutionnels, associatifs et autres...
5. Informer sur la vie de certains projets comme les jardins partagés, les plates-formes de compostages...

6. Des portraits d'acteurs, interviews, témoignages de façon à incarner les différents sujets, par exemple: un conducteur de tramways, un ambassadeur du tri, un membre d'une association environnementale

Son fonctionnement :

1. Un système de gestion permettant à chaque citoyen inscrit (ayant un compte d'accès) de rédiger directement des articles sur le site sans toutefois pouvoir les publier.
2. La création d'un comité de rédaction composé du service de la démocratie locale, d'élus et également de citoyens.
3. Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon sera la structure d'appui technique pouvant aider à la réalisation des articles

*Remarques*

Deux approches innovantes par rapport à 2005 : la démarche participative et la version numérique. A ce stade, comme vous pouvez le constater, la trame du guide et le cahier des charges sont fixés. Le rétroplanning de mise en ligne et de lancement officiel est en cours.

Après l'évaluation du dispositif, j'ai pu dégager des points forts et des points faibles qui me permettront, à terme, d'améliorer le dispositif pour renforcer son efficacité.

- un dispositif évolutif qui s'adapte aux demandes et au potentiel pour répondre aux besoins des habitants ;
- des écocitoyens dans chaque commission mais une difficulté, à ce stade, à développer des initiatives dans chaque commission ;
- intérêt d'une structure référente, Latitude 21, véritable appui technique et logistique qui permettra de soutenir la dynamique inter-quartier et de compenser les difficultés à organiser des événements dans chaque commission ;
- plate-forme collaborative dont l'avantage est de faire vivre régulièrement le dispositif, de recenser et de promouvoir les initiatives écocitoyennes portées par tous les habitants, au delà des commissions de quartier ;
- Faible mobilisation aussi bien dans les deux commissions expérimentales que dans les autres commissions. Elle est cependant rééquilibrée par une mobilisation très forte de quelques écocitoyens.
- Axe de progrès pour élargir la participation et développer le dispositif : engager une communication promotionnelle et un travail transversal avec les autres délégations (commerce équitable et circuits courts, services des espaces verts, écologie urbaine, etc.).



*Sandrine HILY,  
conseillère municipale déléguée à la Démocratie Locale  
et conseillère départementale*



### **Impliquer les citoyens dans l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Grand Dijon.**

Le Conseil communautaire du 25 juin 2015 a voté la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Grand Dijon à l'échelle des 24 communes.

Le groupe EELV s'était déjà fortement impliqué dans le travail du RLP dijonnais

en 2014 - 2015. Des propositions ont été formulées au sein du comité de pilotage et dans le cadre de l'enquête publique début 2015.

Nous maintenons bien entendu cette dynamique, désormais, à l'échelle du Grand Dijon.

Notre première intervention a porté sur la gouvernance et la méthode de travail.

Lors du conseil communautaire du 19 novembre, nous avons demandé à élargir la participation dans le travail d'élaboration du RLPI.

L'absence manifeste d'un travail collaboratif avec les associations impliquées et les habitants intéressés, alors que leur intérêt pour le RLP dijonnais s'est exprimé, nous a incité à formuler deux propositions :

- 1- organiser des réunions publiques d'information dans les communes en complément de la procédure d'enquête publique.
- 2- créer un espace collaboratif sur le site internet du GD pour recueillir les avis et les remarques des habitants.

Nos demandes ayant été entendues par le Président du Grand Dijon, lors du conseil communautaire de novembre 2015, nous veillerons à la mise en oeuvre de cet outil collaboratif.

D'une façon générale, la faible participation aux enquêtes publiques et leurs contraintes témoignent de leur caractère inapproprié et des limites démocratiques de ces outils dits « participatifs ».

C'est pourquoi, quand un sujet se rapporte au cadre de vie, nous voulons favoriser l'implication des habitants du Grand Dijon à s'exprimer, au côté des associations, et que cette expression soit prise en compte de façon explicite.



*Stéphanie MODDE,  
Adjointe à l'Ecologie Urbaine et au Cadre de Vie*





## **Le projet de territoire de la Communauté Urbaine du Grand Dijon**

Il y a tout juste un an, le Grand Dijon est passé en Communauté Urbaine avec le renforcement des compétences majeures structurantes : outre les transports, l'énergie, les déchets, le développement économique, l'urbanisme, l'environnement, la Communauté prend maintenant en charge la voirie. Depuis la création de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise (COMADI) en 1998, le contexte a considérablement évolué avec des mutations liées à la démographie, l'environnement et le changement climatique, l'économie mondialisée, la cohésion sociale. De plus depuis 2011, la diminution constante des dotations de l'État impose de fortes restrictions budgétaires aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ainsi, Dijon et le Grand Dijon ont fait le choix d'une nouvelle gestion : mutualiser, de façon significative, les services, les équipements et le personnel pour optimiser et maintenir l'accès aux services publics.

L'augmentation et le vieillissement de la population du Grand Dijon obligent à maintenir un haut niveau de services et à adapter l'aménagement du territoire. Enfin, les crises environnementales et économiques sont au centre des préoccupations de notre agglomération. Elles peuvent être combattues à l'échelle du territoire pour que celui-ci reste attractif grâce à un meilleur cadre de vie. Pour faire face à ces mutations, Alain Millot, alors président du Grand Dijon, a impulsé au printemps 2015 l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en laissant les élus libres de leurs réflexions. Ce nouveau projet de territoire vient quelques années après le contrat d'agglomération (2002-2008) qui a comblé les énormes retards de notre territoire dans de nombreux domaines (environnement, mobilités, déchets, urbanisme). Ce projet est coordonné par un Comité de Pilotage dont je fais partie en tant que Vice-Présidente EELV du Grand Dijon.

Cinq groupes de travail thématiques ont été créés impliquant l'ensemble des conseillers municipaux des 24 communes du Grand Dijon qui le souhaitent : Démographie, Cohésion sociale et républicaine, Environnement, Développement économique, Finances et gestion publique. Réunis durant l'automne, ces groupes ont dégagé des pistes d'actions. Les élus EELV se sont répartis dans les groupes afin de couvrir l'ensemble des thématiques.

En complément de la synthèse du groupe Environnement présenté par Stéphanie, voici les travaux des autres groupes thématiques auxquels j'ai participé avec le souci de la cohérence et de la clarté des actions notamment en lien avec les enjeux climatiques, énergétiques et démocratiques.

**1. Le groupe Démographie** a travaillé à partir de données prospectives de l'évolution de la population à l'horizon 2030.

### *Le constat :*

- le « papy-boom » : un tiers des personnes aura plus de 60 ans en 2030. D'emblée, la question de la solidarité intergénérationnelle se pose avec des solutions en terme d'habitat partagé, entre autres.
- les migrations : + 3000 habitants en 2030 avec un solde naturel moins prépondérant et un solde migratoire négatif. Par ailleurs, il y a la problématique du coût du logement alors que les ressources



des jeunes ménages stagnent.

-dessalement des ménages : de la taille moyenne d'un ménage de 2,4 personnes en 1990, on passerait à une taille moyenne de ménage de 1,88 personnes en 2030. Les communes et les quartiers vivent des cycles de vieillissement et de rajeunissement qu'il faut anticiper.

-la hausse de la précarité : des ressources moindres chez certaines tranches d'âge comme les jeunes et les retraités, des parcours professionnels irréguliers...

Il apparaît alors nécessaire de construire et rénover des logements :

- pour maintenir le niveau de population dans l'agglomération alors que la taille des ménages diminue.

- pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées en terme d'habitat.

- pour répondre aux besoins de logements des jeunes ménages sans ressources importantes.

Enfin, l'anticipation de la fin du « tout-voiture individuelle » (notamment pour les trajets domicile-travail) en lien avec les enjeux du climat et de l'énergie doit amener à d'autres configurations en matière d'habitats, de mobilités nouvelles, d'emplois, de services et de commerces.

## **2. Le groupe Cohésion Sociale et Républicain**

*Le constat :*

-un contexte social difficile,

-les attentats de janvier - auxquels s'ajoutent depuis les réunions du groupe au mois d'octobre ceux du 13 novembre,

-la cohésion sociale faite de liens entre les habitants, au sein de leur territoire, les institutions, les associations, les élus,

-la construction du projet de territoire faisant vivre les valeurs de la République.

*Les propositions :*

-Conforter les mobilités : rééquilibrer l'offre de services en matière de transports en commun, accompagner le développement du co-voiturage, améliorer les continuités des voies piétonnes et des pistes cyclables entre les communes. Il faut un bouquet de mobilités alternatives à la voiture individuelle pour améliorer le cadre de vie, améliorer le lien social en facilitant les déplacements de toutes et tous.

- Réussir la mixité sociale au-delà de la mixité de l'habitat : vivre ensemble sans avoir peur de l'autre, au-delà du sentiment d'appartenance à son territoire. La mixité est multiple : sociale, générationnelle et culturelle. Cela passe par l'habitat, les jardins, les squares et les aires de promenade partagés ainsi qu'une meilleure répartition de l'habitat locatif sur le territoire.

Pour cela, l'éducation, le civisme, la culture et l'accès à la connaissance sont des champs d'actions prioritaires. En effet, ils contribuent tout autant au sentiment d'appartenance et au bien vivre ensemble.

- Faire de la Communauté Urbaine un espace de ressources collectives alors que les communes sont en charge officiellement de la cohésion sociale et républicaine. Les communes et le Grand Dijon peuvent ainsi partager des outils, tels que la cartographie, le recensement, les données, pour avoir une meilleure connaissance de la situation sociale.

- Le lien avec les habitants : moderniser les modalités d'association des habitants à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques afin de restaurer la confiance entre ceux-ci et les élus. Des propositions concrètes : créer des lieux où les citoyens ont réellement la parole et agissent, être avec eux sur des actions concrètes, consolider les méthodes et les pratiques des associations d'habitants pour que leurs démarches soient plus crédibles et efficaces. Il faut aussi montrer aux habitants la traduction concrète de l'évolution de la Communauté Urbaine dans leur vie quotidienne.

**Conclusion : comment les habitants vont-ils s'approprier le projet de territoire ?**

### **3. Le groupe Développement économique.**

*Cinq pistes de réflexions ont été dégagées :*

- le positionnement du Grand Dijon : nécessité d'un « marketing territorial » fort et lisible et une meilleure valorisation des atouts économiques peu connus de l'ensemble des citoyens et des élus. Le passage de la Communauté Urbaine en Métropole a été évoqué.
- le tourisme : véritable vecteur de dynamisme économique avec de nouveaux atouts comme le classement à l'UNESCO des Climats de Bourgogne, la future Cité de la Gastronomie et Dijon capitale régionale de la Bourgogne Franche-Comté.
- l'accueil des entreprises dans le cadre des implantations nouvelles et des relocalisations : poursuivre le soutien à l'innovation et la recherche, câbler les zones d'activités économiques en très haut-débit, rénover les zones d'activités existantes et leurs bâtiments.
- faire du Grand Dijon une référence dans l'économie verte à l'instar de son positionnement en écologie urbaine : soutenir les innovations et la prospective dans ce domaine, soutenir les Plans de Déplacements d'Entreprises à l'échelle de l'agglomération.
- prendre en compte l'évolution de l'emploi et les mutations économiques : travailler avec la Maison de Emploi et de la Formation (MDEF), renforcer les liens avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) véritable secteur économique et soutenir l'apprentissage.

### **4. Le groupe Finances et gestion publique.**

*Le cadre:*

Les contraintes budgétaires, liées aux baisses de dotation de l'Etat, obligent les collectivités à mener des politiques publiques plus efficaces. Le Grand Dijon, en tant que tel, a permis à l'ensemble des communes membres de réaliser des projets ambitieux comme le Zénith, le tramway, la piscine olympique... qu'aucune d'entre elles, même Dijon, n'aurait pu mener seule. Dijon, après avoir représenté 80% des habitants de l'agglomération, n'en représente plus que 62%. Depuis plusieurs années, le Grand Dijon s'est inscrit dans une démarche de mutualisation des services appréciée des communes.

*Cette gestion nouvelle doit se poursuivre avec :*

- des leviers organisationnels : améliorer la coordination entre les collectivités dans l'utilisation de leurs équipements. Cela nécessite d'évaluer l'utilisation et la complémentarité des 1300 équipements recensés en lien avec les besoins et usages des habitants. La mutualisation des services communs doit être renforcée.
- des leviers institutionnels : le transfert de compétences que le Grand Dijon a opéré doit désormais être consolidé. La fusion des communes, qui est un autre levier, dépend de leur propre choix. Enfin, il est nécessaire de communiquer auprès des habitants sur l'intercommunalité et ses enjeux pour la rendre plus lisible et plus transparente.

Ces travaux constituent une base intéressante à laquelle les élus EELV ont participé. Nous aurons ainsi contribué à bâtir ce projet qui traduira, de façon concrète d'ici quelques mois, les pistes dégagées lors des ateliers. L'implication des habitants, par le relai des équipes municipales et par les différents circuits de communication et d'information est essentielle. Les élus EELV y veillent déjà avec cette lettre n°4.

A terme, le processus intercommunal, qui devient prégnant dans les institutions françaises, devra trouver une meilleure traduction démocratique que le fléchage des délégués lors des élections

municipales. Car un projet de territoire, comme celui du Grand Dijon, comportant des propositions aussi importantes pour le quotidien des habitants et leur futur doit être présenté directement devant l'ensemble des électeurs à qui il s'adresse. C'est en ce sens que les écologistes avaient défendu le suffrage direct pour les intercommunalités au cours des débats sur la loi NOTRe pour plus de démocratie locale.

*Catherine Hervieu,  
Conseillère municipale de Dijon, Vice-Présidente du Grand Dijon*

J'ai participé activement ainsi que Catherine et Patrice, au groupe de travail « Environnement ». Lors des deux réunions qui se sont déroulées à l'automne 2015, quatre axes de travail, à inscrire dans le projet de territoire, ont été proposés par les conseillers municipaux y assistant et représentant les différentes communes du Grand Dijon :

- Le Grand Dijon, une référence écologique
- Le Grand Dijon, un territoire intelligent
- Le Grand Dijon, un territoire participatif
- Le Grand Dijon, un territoire résilient

C'est dans ce cadre que nous avons pu proposer un certain nombre de mesures structurantes. Elles permettront de réaliser ces objectifs et d'engager la transformation écologique de la Communauté Urbaine. Une de nos priorités, est de promouvoir la biodiversité urbaine, enjeu fort de notre patrimoine naturel. C'est par un programme d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue, de la végétalisation du bâti que la Communauté Urbaine se dotera de véritables moyens visant à atténuer les effets du réchauffement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, captation du carbone), à préserver les espèces et notre environnement, donc notre cadre de vie. Le développement de la biodiversité s'articule, de fait, avec la préservation des espaces agricoles, l'agriculture péri-urbaine de qualité et la qualité de la ressource en eau. C'est pourquoi, nous avons abordé la question de la montée du bio dans les cantines qui est une approche structurante pour traiter toutes ces problématiques.



produits biologiques locaux des repas.

Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité d'une mutualisation, et la question d'une légumerie à l'échelle de la Communauté Urbaine a été proposée pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Cet outil est effectivement indispensable si l'on souhaite que les restaurations collectives communales augmentent, de façon significative, la part des

Les déplacements ont également été au centre des débats. En effet, les habitants du Grand Dijon attendent que les pouvoirs publics se mobilisent pour leur offrir des alternatives à la voiture individuelle sans pour autant contraindre leurs habitudes.

Nous avons ensuite échangé sur les territoires numériques et des villes intelligentes. Ils offrent la possibilité de communiquer autrement tout en réduisant notre consommation d'énergie. Cependant, nous avons émis des interrogations sur l'installation massive des compteurs communicants, tels que LINKY pour l'électricité ou GASPARD pour le gaz. En effet, ils suscitent une controverse. D'une part, les avantages financiers et la maîtrise des consommations par les usagers ne sont pas avérés. D'autre part, le risque sanitaire lié à des effets cumulés d'exposition aux ondes n'est pas exclu. La question est de savoir à qui profite réellement cette nouvelle technologie en dehors d'ERDF ou GRDF.

Enfin, c'est avec les habitants du Grand Dijon que nous construirons une agglomération écologique qui répond à leurs attentes, à leurs besoins. Notre ambition est de remettre les citoyens au cœur des politiques publiques. Pour cela, nous devons au minimum les informer, faire que les mots deviennent véritablement des actes, mais surtout valoriser leurs pratiques, les inclure dans les choix et les décisions de la Communauté urbaine.

**Nous serons vigilants à ce que nos propositions, nos remarques soient bien évidemment prises en compte dans le projet de territoire qui devra, et nous agissons en ce sens, être accessible aux habitants.**

*Stéphanie MODDE,  
conseillère communautaire au Grand Dijon*





## Une légumerie pour les communes du Grand Dijon : un projet nécessaire et cohérent.

A l'unanimité, les représentants des nations ont reconnu lors de la COP21 les risques encourus pour les générations futures en l'absence de changements profonds et concrets dans nos modes de production et de consommation.

L'urgence d'agir est bien là ! Ces générations futures, si souvent évoquées, ce sont nos enfants.

En conséquence, la responsabilité des élus dijonnais, en particulier celle des écologistes, est de faire évoluer la qualité de la restauration municipale. L'augmentation de la part des produits biologiques est une des conditions majeures pour qu'elle réponde véritablement aux enjeux d'environnement et de santé publique.

- Les enjeux de santé publique: les perturbateurs endocriniens omniprésents dans les fruits et légumes produits par l'agriculture conventionnelle sont dangereux. Ils contribuent à la recrudescence des maladies chroniques, dont l'obésité, le diabète, les troubles de la reproduction, les problèmes thyroïdiens, les cancers, les troubles hormonaux et de développement des jeunes enfants.

Ce danger, bien réel, est désormais reconnu par le monde médical. Il constituera, sans aucun doute, dans les années à venir un scandale majeur à l'instar de l'amiante et du diesel aujourd'hui. Pourtant, les écologistes avaient alerté sur ces risques sanitaires depuis longtemps. D'ores et déjà, le coût des conséquences des perturbateurs endocriniens est estimé à 150 milliards d'euros pour l'Europe entière chaque année.

- Les enjeux environnementaux : il s'agit essentiellement de la protection de la ressource en eau, de la préservation des sols et de l'émission des gaz à effet de serre.

L'agriculture biologique constitue, de fait, une protection efficace et économique des zones de captage. De multiples expériences l'ont prouvées à Vitte, en Puisaye, à Lons-le-Saulnier, Munich... alors que les coûts de traitement de l'eau potable explosent ailleurs pour un résultat bien imparfait.

Elle garantit également la qualité et la fertilité des sols, grâce à l'absence d'intrants et aux pratiques agricoles soucieuses des écosystèmes (azote d'origine végétale, rotation des cultures...).

Enfin, elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre par une moindre utilisation d'engins agricoles certes, mais surtout par une moindre émission en protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) issu de l'utilisation massive des engrais chimiques.

Nous pouvons compter localement sur des agriculteurs bios responsables et volontaires pour fournir en légumes les différentes unités de production de repas collectifs de notre territoire dont la cuisine centrale de la Ville de Dijon.

Pour développer de façon significative cette dynamique, la construction d'une légumerie, à l'échelle du Grand Dijon, est un levier supplémentaire. Elle permettrait en effet de créer de manière durable

et efficace des circuits courts et locaux du champ à l'assiette, bénéfiques tant en terme d'emploi, de qualité nutritionnelle, de protection de l'environnement que de santé publique.

De plus, elle conjugue d'autres atouts supplémentaires pour Dijon : renforcer l'exemplarité écologique revendiquée par la Ville, promouvoir l'idée d'une politique alimentaire de qualité respectueuse des hommes et de leur environnement en cohérence avec le projet de la Cité Internationale de la Gastronomie.

Pour toutes ces raisons, les élu-e-s écologistes soutiendront dans les semaines à venir l'inscription au budget des sommes nécessaires à une étude d'opportunité et de faisabilité d'une légumerie de territoire.



*Patrice CHATEAU,  
Adjoint à l'environnement Mairie de Dijon*



## L'appel à projet du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie- Villes respirables en 5 ans : demande de subvention.

Le Conseil de Communauté Urbaine du 17 décembre a voté une demande de subvention d'un million d'euros auprès du Ministère du Développement Durable et de l'Énergie sur cinq ans pour agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air du Grand Dijon.

### **Cette demande vient consolider la démarche en cours du Schéma des Mobilités Actives pour favoriser les déplacements les plus vertueux pour le climat \*.**

Sur le volet « achat de navettes électriques », nous avons évoqué l'étude de l'ADEME de 2013 qui montre que, compte-tenu du CO2 émis pour produire les batteries, un véhicule électrique ne devient moins émetteur de CO2 qu'un véhicule thermique qu'à partir de 50 000 kms parcourus. Il s'agit alors de suivre de près les performances des futures navettes pour vérifier leur seuil de rentabilité environnementale et veiller à ce que les bornes électriques destinées à leur recharge soient alimentées pour au moins 50% en énergies renouvelables.

La demande de subvention est arrivée quelques jours après l'accord universel qui a conclu la COP21 de Paris. Mais aussi, le lendemain même où le projet de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air a été considérablement affaibli par les ministres de l'environnement. L'objectif initial de la directive était d'éviter les 494 000 décès prématurés en Europe -58 000 en France- par an dus à la dégradation de la qualité de l'air. Or entre la sortie du méthane de la liste des polluants et la revue à la hausse des seuils d'émission de l'ammoniac ainsi que des particules fine PM 2.5, on est loin de l'enthousiasme qui a prévalu lors de la clôture de la COP21.

Les collectivités comme Dijon et le Grand Dijon ne pourront pas à elles seules assurer leur responsabilité environnementale, investir indéfiniment dans la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air face à des décisions contraires aux engagements pris et à une politique nationale peu ambitieuse. En effet, dans un rapport publié le 21 janvier 2016\*, la Cour des Comptes souligne que le gouvernement, en reculant sur le principe du « pollueur payeur », renonce à faire de la lutte contre la pollution de l'air une priorité de son action environnementale. Dans ce contexte, le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur le coût économique et financier de la pollution de l'air constitue un levier permettant de lever les inerties et favoriser les décisions nécessaires.

*Catherine HERVIEU,*

*Vice-présidente au Grand Dijon, Modes Actifs, Qualité de l'Air, Bruit et Milieux Aquatiques*

#### *Les liens*

\*L'enquête dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Mobilités Actives :

<http://www.grand-dijon.fr/decouvrir/deplacements/enquete-deplacements-2015-2016-52577.jsp>

\*Le rapport de la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Les-politiques-publiques-de-lutte-contre-la-pollution-de-l-air>

\*Le rapport de la commission d'enquête du Sénat

[http://www.semnat.fr/commission/enquete/cout\\_economique\\_et\\_financier\\_de\\_la\\_pollution\\_de\\_lair.ht](http://www.semnat.fr/commission/enquete/cout_economique_et_financier_de_la_pollution_de_lair.ht)



**Avec la tarification incitative des déchets, on fait des économies et on préserve l'environnement !**

A la demande des élus EELV du Grand Dijon, le coût des déchets du Grand Dijon a été calculé à partir d'outils mis au point par l'ADEME\*. Cela a permis d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion pour la collectivité (en € / tonne ou en € / habitant). Les résultats sont publiés dans le *rapport annuel de 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets\**.

Ils confortent ainsi les propositions d'EELV faites aux électeurs dijonnais pendant la campagne des municipales 2014 : mettre en place une tarification incitative pour améliorer le tri des déchets et la maîtrise des dépenses.

En effet, en 2013 pour le Grand Dijon, le coût de collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), c'est-à-dire de la **poubelle grise**, est de **152 € / tonne** tandis que celui des recyclables secs, c'est-à-dire la **poubelle jaune**, est de **62 € / tonne**. La tendance montre que le coût de collecte et de traitement de la poubelle grise est toujours plus cher que celui de la poubelle jaune. En moyenne, **le coût à la tonne de la poubelle grise est 1,8 fois plus élevé que celui de la poubelle jaune**.

Le coût de la poubelle grise (OMR) s'explique par les frais importants des traitements des fumées issues de l'incinération des déchets imposés par la loi. On se souvient en effet, que de nombreux incinérateurs en France étaient de forts émetteurs de dioxine, un produit hautement cancérigène. Cela a conduit à des procès retentissant comme à Albertville et à une législation stricte sur les émissions de dioxine protégeant dorénavant la population. Les résidus secs coûtent moins chers car les matériaux triés sont revendus. Et même si le tri coûte cher au départ, il reste néanmoins plus avantageux financièrement que l'incinération. En effet, le bénéfice de la revente des matériaux triés et la participation financière des producteurs d'emballage, via des éco-organismes comme Eco-emballage, permet de réduire le coût.

De plus, les qualités environnementales du tri sont désormais connues et partagées. Au lieu d'incinérer des matériaux, donc de les détruire, il permet de leur donner une nouvelle vie en les recyclant.

Face à ce double bénéfice, le Grand Dijon doit encore améliorer le tri des ordures ménagères, en transférant notamment, certains déchets bien identifiés, de la poubelle grise vers la poubelle jaune.

Enfin, le levier le plus efficace est la tarification incitative comme en témoigne le retour d'expérience de plusieurs collectivités. En effet, elle donne des résultats très probants même en habitat dense. Or, à ce jour, le Grand Dijon n'a réalisé aucune étude pour évaluer l'impact de la tarification incitative en matière de flux, de pratiques des citoyens et de coût. Nous regrettons cette absence d'étude.

Cette carence d'étude s'explique cependant par le retard considérable qu'avait Dijon en matière de déchets lors de l'arrivée de la majorité avec des écologistes conduite par François

Rebsamen en 2001 suite à 40 ans d'immobilisme de la droite dijonnaise : un incinérateur fort émetteur de dioxines et qu'il a fallu remettre aux normes, une absence totale de collecte sélective, l'absence de centre de tri des déchets qu'il a fallu construire, aucune récupération d'énergie lors de l'incinération alors qu'aujourd'hui cette récupération d'énergie permet de produire de l'électricité et d'alimenter le réseau de chaleur. Un travail considérable de remise à niveau a déjà été réalisé grâce au travail des élus écologistes. Il convient aujourd'hui de transformer l'essai et de continuer à avancer.

La politique volontariste défendue par les élus EELV de Dijon et du Grand Dijon présente plusieurs avantages : **un tri amélioré, des coûts réduits, des déchets réutilisés et donc des ressources naturelles préservées**. Contrairement aux idées reçues, l'excellence écologique c'est aussi payer moins cher le coût de collecte et de traitement et donc réduire la facture des usagers.



*Frédéric FAVERJON,  
Vice-Président du Grand Dijon Eau et Assainissement*

*Les liens :*

\*<http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/dechets/maitriser-couts-ajuster-financement/dossier/connaitre-couts/outils-gestion-dechets-matrice-couts-methode-comptacoutr>)

\*<http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/RapportAnnuel-Dechets2014.pdf> pages 116 à 121





## Conversion du site de la BA102, aéroport Dijon-Bourgogne : une victoire politique et une vigilance maintenue !

Dans la lettre n°3 de juillet 2015, nous avons rappelé les dix années de mobilisation des élus écologistes du

Grand Dijon et du Conseil Régional de Bourgogne au sujet de l'aéroport Dijon-Bourgogne.

La conversion du site de Défense de la BA 102 aboutit à un programme d'actions visant à compenser le départ des effectifs de l'armée dans le tissu économique local.

Après six mois de travail concerté avec les services de l'État, de la Région et du Grand Dijon, un contrat de redynamisation du site de Défense de la BA102 a été présenté aux élus régionaux et du Grand Dijon en novembre 2015.

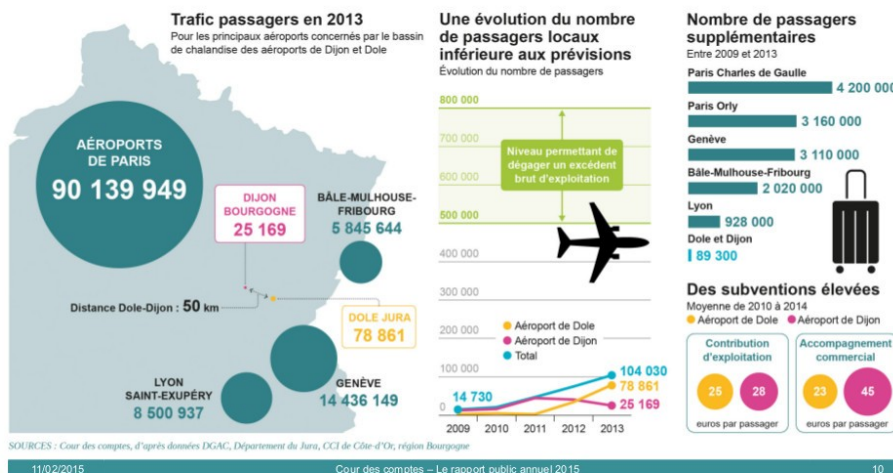
Ce programme d'actions repose sur trois axes qui comprend l'aménagement de la Cité de la Gastronomie, située sur le site de l'ancien Hôpital Général (axe 2) et le développement de l'aéroport Dijon-Bourgogne (axe 1).

L'objectif de ce contrat est de définir un projet global de développement économique reposant sur l'attractivité touristique du Grand Dijon. L'aéroport ayant pour fonction de massifier le flux des touristes à destination de la Cité de la Gastronomie.

Or les élus écologistes régionaux et dijonnais ont dénoncé, depuis plus de dix ans, le modèle économique, environnemental et social du développement d'une activité aéroportuaire low cost sur fond de gaspillage d'argent public. Toutes nos analyses et nos arguments ont été récemment validés par la cour des comptes pointant la gabegie financière du développement de deux aéroports à Dôle et Dijon chacun en dessous de leur seuil de rentabilité et l'échec patent du projet Renaissance de relance de l'aéroport de Dijon pour l'aviation commerciale.



## UN EXEMPLE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX MAL PLANIFIÉS : LES AÉROPORTS DE DOLE ET DIJON



Autant, nous sommes en phase avec l'accueil de l'école de la gendarmerie, avec l'accueil de l'activité aéroportuaire sanitaire et de celle des entreprises qui en ont les moyens.

Autant nous avons réagi sur la partie prévoyant des vols commerciaux et touristiques.

Ainsi, de façon coordonnée les élus régionaux et communautaires ont proposé d'amender la délibération relative au contrat de revitalisation du site de Défense de la BA 102, lors de la session du Conseil Régional le 13 novembre, et en Conseil Communautaire le 19 novembre.

**Nous avons obtenu le retrait des vols commerciaux et touristiques low-cost** des missions de l'aéroport pour maintenir uniquement l'activité sanitaire, l'activité des vols d'affaire et les avions basés.

Cette victoire politique à l'issue d'une bataille de dix années nous commande de rester vigilants pour deux raisons.

En effet, la future Délégation de Service Public d'exploitation de l'aéroport sera présentée en janvier 2016. Nous nous assurerons que les vols low-cost ne figureront pas dans les missions du prestataire, conformément à l'amendement adopté par le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Communautaire du Grand Dijon. De même que nous suivrons l'évolution de la position du Conseil Départemental sur le sujet.

De plus, la question de l'efficacité du modèle économique de l'aéroport est en suspend. En effet, le contrat n'apporte aucune garantie sur sa capacité d'équilibrer son budget sans recourir au financement public et sur les retombées économiques positives pour le territoire.

*Frédéric FAVERJON, Stéphanie MODDE et Catherine HERVIEU,*

*Elus communautaires*

## **Nous contacter**

**Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon**

**09-61-68-76-95 / 06 71 70 21 27**

***groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>***

Catherine HERVIEU- [chervieu@ville-dijon.fr](mailto:chervieu@ville-dijon.fr)

Frédéric FAVERJON- [ffaverjon@ville-dijon.fr](mailto:ffaverjon@ville-dijon.fr)

Stéphanie MODDE- [smodde@ville-dijon.fr](mailto:smodde@ville-dijon.fr)

Patrice CHÂTEAU- [pchateau@ville-dijon.fr](mailto:pchateau@ville-dijon.fr)

Sandrine HILY- [shily@ville-dijon.fr](mailto:shily@ville-dijon.fr)

Christine DURNERIN- [cdurnerin@ville-dijon.fr](mailto:cdurnerin@ville-dijon.fr)